Projet Archi et conception logicielle 2022-2023

Time for The Planet vous connaissez ? Il s'agit d'un collectif de citoyens engagés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Chacun peut participer en tant qu'associé. $1 \in => 1$ part !

Alors je vous propose de concevoir une application web qui permet de souscrire des parts au sein de Time for The Planet.

Le site web disposera d'une page d'accueil, d'un formulaire d'enregistrement d'un associé et la liste des associés déjà enregistrés.

Cahier des charges de l'application

Une page d'accueil permet d'avoir accès aux deux fonctionnalités : la page d'enregistrement d'un associé et la liste des associés.

La page d'enregistrement d'un associé

- La civilité, le nom, le prénom et notamment la date de naissance car il faut être majeur
- L'adresse
- Si le souscripteur n'est pas résident fiscal en France, il ne sera pas possible de souscrire à des parts sociales
- Si le souscripteur souhaite que son nom, son prénom et sa ville soient affichés dans la liste des associés
- Le nombre de parts à souscrire. 1 part = 1 €

A l'enregistrement, il s'agit de vérifier que la personne est majeure et qu'il a bien coché la case sur la résidence fiscale en France. Les contrôles de surface seront à réaliser côté IHM et les contrôles fonctionnelles côté serveur.

La liste des associés inscrits

Cette page liste tous les associés inscrits sauf ceux qui ont coché qu'ils ne souhaitent pas apparaître dans le listing. En dessous du tableau, un compteur additionnera les sommes investies.

- Nom, prénom
- Ville
- Nombre de parts souscrites

A me rendre par binôme :

Vous devrez me rendre cinq livrables pour le dimanche 26/02/2023 au plus tard :

- Un rapport où vous me détaillerez vos choix d'architecture et les problèmes rencontrés
- Les copies d'écran de l'application web : à minima la page d'accueil, formulaire d'enregistrement et listing des associés

• Deux projets (IHM et services) que je peux importer dans Eclipse ou Intellij avec les TDD pour la couche de service, pas de test pour la couche IHM

Attention : Afin de respecter l'équité entre les binômes, passé le délai du 26/02/2023, ce sont 3 points de pénalité qui seront infligés. Comme je dois rendre les notes au jury pour le 01/03/2023 au soir, les projets rendus après le 28/02/2023 ne seront pas notés.